

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2023

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Norbert IFRAH Président
M. Patrick AMBROISE - DGS
Mme LEPAND Sophie - DGOS
Mme Anne-Charlotte SALAVERT- DSS - ayant donné mandat à Patrick AMBOISE
Mme Laurence PINSON - DGRI
M. Bertrand SCHWARTZ - DGRI
M. Yvan DELAUNOIT - CNRS -
Mme Catherine GRENIER - CNAM
M. François-Emmanuel BLANC -MSA (visioconférence)
M. Daniel NIZRI - LNCC
Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC
M. Dominique BAZY - Fondation ARC
Mme Karelle HERMENIER- FHF
M. Xavier TROUSSARD – FHF
Mme Ségolène BENHAMOU -FHP
Mme Sophie BEAUPERE - UNICANCER
M. Philippe GIRAUD - Personnalité qualifiée
M. Jean-Yves CAHN - Personnalité qualifiée (visioconférence)
Mme PENAULT-LLORCA - Personnalité qualifiée - ayant donné mandat à Mme Sophie BEAUPERE
Mme Linda CAMBON -Personnalité qualifiée - ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH
Mme Catherine DEROCHE - Sénatrice - ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

N°	OBJET	TEXTE	Résultat du vote
1	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 mars 2023	<i>Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 14 mars 2023	Votée à l'unanimité
2	Approbation du rapport d'activité 2022 de l'Institut national du cancer	<i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance et débattu en séance, le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2022 de l'Institut national du cancer.	Votée à l'unanimité
3	Approbation du rapport de performance 2022 de l'Institut national du cancer	<i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance et débattu en séance, le conseil d'administration approuve le rapport de performance 2022 de l'Institut national du cancer.	Votée à l'unanimité

4	Désignation d'un membre du comité de déontologie et d'éthique	<p><i>Vu l'article 7.1 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i></p> <p>Le président propose au conseil d'administration de désigner en tant que membre du comité de déontologie et d'éthique, représentant le collège des usagers du comité de démocratie sanitaire de l'Institut, Madame Yannick PIAU.</p> <p>Son mandat d'une durée de quatre ans commence à courir le 13 juin 2023.</p>	Votée à l'unanimité
4	Désignation d'un membre du comité de déontologie et d'éthique	<p><i>Vu l'article 7.1 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i></p> <p>Le président propose au conseil d'administration de désigner en tant que membre du comité de déontologie et d'éthique, Madame Michèle LEVY-SOUSSAN.</p> <p>Son mandat d'une durée de quatre ans commence à courir le 13 juin 2023.</p>	Votée à l'unanimité
6	Désignation du commissaire aux comptes	<p><i>Vu l'article 8.2 du règlement intérieur de l'INCa.</i></p> <p>Après avoir pris connaissance du rapport sur la désignation du commissaire aux comptes et de l'avis du comité d'audit, le conseil d'administration désigne le cabinet ERNST & YOUNG en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2023 à 2028 inclus.</p> <p>En application de l'article L823-1 du code de commerce, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant n'est pas requise, le commissaire aux comptes titulaire désigné n'étant pas une personne physique ou une société unipersonnelle.</p>	Votée à l'unanimité
7	Modification du règlement intérieur de l'Institut	<p><i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i></p> <p>Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le règlement intérieur modifié conformément au texte joint dans le dossier transmis aux administrateurs.</p>	Votée à l'unanimité

Le 13 juin 2023
Le Président
M. Norbert IFRAH